



## PRÉFÈTE DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Aunès, pour l'aménagement de la tranche 4 de la ZAC Saint-Antoine (ECOPARC) dite « Pioch Palat » à Saint-Aunès.

Il sera procédé du lundi 27 avril 2026 à 09h00 au vendredi 29 mai 2026 à 17h30, soit durant 33 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Saint-Aunès pour l'aménagement de la tranche 4 de la ZAC Saint-Antoine (ECOPARC) dite « Pioch Palat » à Saint-Aunès.

Ce projet d'environ 5 ha, comprend un double volet avec d'une part la valorisation du parc préservant les éléments paysagers caractéristiques existants et d'autre part, la création de lots cessibles à destination d'activités économiques représentant environ 20 000 m<sup>2</sup>.

La présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné Monsieur Vincent RABOT, en qualité de commissaire enquêteur et Madame Sylvine HELLEY, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Madame Lucie FUCHEY, Responsable d'opérations, Société publique locale L'Or Aménagement (aménageur concessionnaire) - téléphone : 04 67 99 19 05 – mail : [contact@loramenagement.fr](mailto:contact@loramenagement.fr)

#### **Dossier d'enquête :**

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'évaluation environnementale et l'information du 26 septembre 2025 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 27 avril 2026 à 09h00 au vendredi 29 mai 2026 à 17h30 :

– en mairie de Saint-Aunès, place de la mairie – 34 130 Saint-Aunès, siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture exceptionnelle le vendredi 15 mai 2026),

– sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/ep-piochpalat-staunes/>

– sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant :

[www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2](http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2)

– au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement – téléphone : 04 67 61 61 61.

#### **Observations et propositions :**

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 27 avril 2026 à 09h00 au vendredi 29 mai 2026 à 17h30 :

– sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Saint-Aunès, siège de l'enquête, à l'adresse et aux horaires susvisés ;

– par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
« Projet d'aménagement « Pioch Palat » à Saint-Aunès »  
Hôtel de ville  
Place de la mairie  
34 130 Saint-Aunès

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/ep-piochpalat-staunes/>

- par voie électronique à l'adresse suivante : [ep-piochpalat-staunes@democratie-active.fr](mailto:ep-piochpalat-staunes@democratie-active.fr)

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie aux horaires suivants :

Commune	Permanences
Saint-Aunès, siège de l'enquête	- lundi 27 avril 2026 de 09h00 à 11h00 - mercredi 13 mai 2026 de 09h00 à 11h00 - vendredi 29 mai 2026 de 15h30 à 17h30

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra à ses frais, obtenir communication du dossier à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'avis d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie de Saint-Aunès et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2> pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Saint-Aunès, pourra être prononcée ou refusée par le président de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.